

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
05/02/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Patricia RAYNAUD et Laurent BRUN.

Pouvoirs : Patricia RAYNAUD donne pouvoir à Audrey GERAUD ; Laurent BRUN donne pouvoir à Franck VALETTE

Secrétaire de séance : Alain DETERNES

**Demande de subvention pour l'isolation des bâtiments et équipements communaux
N°09/2024**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'envisager des travaux pour le confort énergétique des bâtiments communaux. Le coût total du projet est de 19 052,54 € HT. Ces travaux sont éligibles à la DETR au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux pour l'année 2024.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 19 052,54 € HT

Etat (DETR) : 6 668,39 € HT

Autofinancement : 12 384,15 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024,
- de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) la plus élevée possible au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0
ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 15 février 2024
et publié le 16 février 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14 février 2024

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT